SCHÉMA RÉCAPITULATIF DES SITUATIONS DONNANT AUX VACANCES D'ÉTÉ PAYÉES

SECOND DEGRÉ

Je suis en poste à l'année sur le même établissement (de septembre au 30 juin)

Circulaire d'application du 20/03/2017

VACANCES D'ÉTÉ RÉMUNÉRÉES DE DROIT

Je suis en poste à l'année mais j'ai commencé mes remplacements en octobre

Je suis en poste depuis novembre (ou décembre)

Je suis en poste depuis janvier (ou après)

Application de la nouvelle mesure décidée par Mme la rectrice

Remplacement en continu

Remplacement en discontinu

VACANCES D'ÉTÉ RÉMUNÉRÉES

ÉTUDE AU CAS PAR CAS

Critères retenus :

- Continuité du service
- Durée du ou des contrat(s)

VACANCES D'ÉTÉ RÉMUNÉRÉES ?

JE N'AI PAS DROIT AUX VACANCES D'ÉTÉ PAYÉES

se-unsa.org